



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 28
Votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2026

Delib20260406

**Séance du
30 mars 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, M. ROSE Hervé, Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir : Mme HALBOUT Émilie à Mme HAIZE-DUVAL Sandrine

Secrétaire : Mme MARCIENNE Emmanuelle

Exécutoire le 14/04/2026

N° Delib20260406

OBJET : Composition de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire invite ses collègues à procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants qui siégeront à la commission d'appel d'offres, dont il est Président de droit.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a délégué la présidence de la Commission d'Appel d'Offres à Monsieur Bertrand LANGRAND par arrêté municipal.

Conformément à la réglementation, la commission est constituée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Il est précisé que le remplaçant des membres titulaires se fait par un suppléant inscrit de la même liste, dans l'ordre de la présentation.

Les membres sont élus au scrutin de liste à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.*

Une liste fait acte de candidature :

Liste d'Union et d'Action Municipale

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Didier LIZORET
- M. Mustapha MZARI-ROSSI
- M. Pierre JUNQUA
- M. Hervé ROSE
- Mme Sylvie VAUTIER

Sont candidats au poste de suppléant :

- M. Patrice TIHY
- M. Damien GUINEHEUX
- M. François LECHEVALIER
- M. Brian CHAFFOTEC
- M. Matthieu DEKEYSER

Exécutoire le 14/04/2026

Sont donc désignés en tant que :

Membres titulaires :

- M. Didier LIZORET
- M. Mustapha MZARI-ROSSI
- M. Pierre JUNQUA
- M. Hervé ROSE
- Mme Sylvie VAUTIER

Membres suppléants :

- M. Patrice TIHY
- M. Damien GUINEHEUX
- M. François LECHEVALIER
- M. Brian CHAFFOTEC
- M. Matthieu DEKEYSER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 1^{er} avril 2026



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN